

Conditions concours calendrier de l'Avent 16 décembre 2024 – un Corendon Mysterybox

Article 1 - Généralités

1.1 Ces conditions s'appliquent au concours "calendrier de l'Avent 16 décembre 2024 – un Corendon Mysterybox" (ci-après dénommé "le Concours"), organisé par Corendon International Travel B.V., situé à Schipholweg 335 A, 1171 PL, Badhoevedorp ("Corendon").

1.2 L'objectif du Concours est d'augmenter le nombre de followers et la notoriété des destinations.

1.3 En participant au Concours, le participant accepte les présentes conditions de participation.

1.4 Le concours se déroule uniquement le 16 décembre 2024.

Article 2 - Participation

2.1 La participation au Concours est gratuite et ouverte à toutes les personnes physiques âgées de 18 ans et plus, résidant en Belgique.

2.2 Les employés de Corendon et toute autre personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation du Concours sont exclus de la participation.

2.3 Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois au Concours via Instagram et une seule fois via le formulaire de participation sur le site web. En cas de participation multiple avérée, Corendon se réserve le droit d'annuler tout prix attribué à cette personne.

2.4 La participation au Concours est uniquement possible le 16 décembre 2024.

Article 3 - Conditions de Participation

3.1 La participation au Concours se fait via :

- Instagram :
 - Suivre @corendon.be.fr
 - Identifiez en commentaire la personne à qui vous aimeriez offrir ce cadeau
 - Partager la publication dans la story et identifier @corendon.be.fr
- Remplir le formulaire de participation via fr.corendon.be/calendrier-de-lavent, à la date prévue.

3.2 Le participant doit remplir toutes les informations demandées de manière complète et véridique. Corendon se réserve le droit d'exclure tout participant en cas de données incorrectes, incomplètes ou trompeuses, ou en cas de suspicion de fraude.

Article 4 - Prix

4.1 Le prix offert dans le cadre du Concours est : un Corendon Mysterybox.

4.4 Ce prix n'est pas transférable à une autre personne et ne peut pas être échangé contre de l'argent.

Article 5 - Sélection et Annonce des Gagnants

5.1 Le tirage au sort du gagnant aura lieu le 17 décembre 2024 de manière juste et impartiale.

5.2 Le gagnant sera informé personnellement par message direct dans la journée suivant le tirage. Le gagnant doit répondre au plus tard le 18 décembre 2024. En cas d'absence de réponse ou de refus, le prix sera annulé et un autre gagnant sera désigné. Dans ce cas, le gagnant initial ne pourra plus prétendre au prix ni à une quelconque compensation.

Article 6 - Protection des Données

6.1 Pour la participation, Corendon traite les données personnelles fournies par les participants conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

6.2 Les données personnelles sont utilisées uniquement pour la gestion du Concours et ne seront pas partagées avec des tiers sans le consentement explicite du participant. Ces données seront supprimées dès la fin du Concours.

Article 7 - Responsabilité

7.1 Corendon décline toute responsabilité pour tout dommage subi par un participant en lien avec le Concours.

7.2 Corendon et les tiers impliqués ne sont pas responsables des dommages causés par ou aux prix décernés.

7.3 Corendon n'est pas responsable des défaillances techniques, des pannes de réseau, de matériel ou de logiciel, ou de tout autre problème pouvant entraver la participation au Concours.

Article 8 - Dispositions Diverses

8.1 En cas de situation non prévue par les présentes conditions, Corendon tranchera.

8.2 Corendon se réserve le droit de modifier, suspendre ou mettre fin au Concours sans préavis et sans aucune compensation pour les participants.

8.3 Pour toute question relative au Concours, veuillez contacter Corendon au 02 722 94 94 ou à l'adresse e-mail aftersales@corendon.be.

8.4 Le droit néerlandais s'applique à ces conditions de participation. Tout litige sera soumis au tribunal compétent d'Amsterdam.